

Déclaration de protection des données pour les clients et les personnes intéressées

La protection des données est importante pour nous. Veuillez prendre connaissance de la déclaration de protection des données ci-dessous.

Vous trouverez ci-dessous un tour d'horizon de la collecte et du traitement de vos données personnelles par Luzerner Kantonalbank AG (LUKB), ainsi que de vos éventuels droits découlant de la législation applicable en matière de protection des données.

La présente déclaration de protection des données est conçu pour la législation suisse en matière de protection des données et sur les dispositions pertinentes du règlement général de l'Union européenne sur la protection des données (RGPD). La question de savoir si ces lois s'appliquent et, si oui, dans quelle mesure, dépend de chaque cas particulier.

Sont considérées comme des données personnelles les informations qui se rapportent à une personne identifiée ou identifiable. Le traitement concerne toute manipulation de données, quels que soient les moyens et les méthodes utilisés. Les données que nous traitons en détail et la manière dont nous les utilisons dépendent en grande partie des services que vous avez demandés, qui ont été convenus avec vous et que vous utilisez.

Nous vous prions de prendre connaissance des informations suivantes sur la protection des données et, si vous nous fournissez des données personnelles d'autres personnes, d'inviter les tiers concernés à faire de même.

1. Qui est responsable du traitement des données personnelles et à qui pouvez-vous vous adresser?

Luzerner Kantonalbank AG, Pilatusstrasse 12, 6003 Lucerne, est responsable du traitement des données personnelles par la LUKB. Vous pouvez adresser vos questions ou demandes de renseignements en rapport avec la protection des données par courrier ou par e-mail au conseiller à la protection des données de la LUKB:

Luzerner Kantonalbank AG
Service juridique & Compliance
Conseiller à la protection des données
Pilatusstrasse 12
6003 Lucerne
datenschutz@lukb.ch

2. Quelles sont les catégories de données personnelles que nous traitons et où les collectons-nous?

D'une part, nous traitons les données personnelles que les clients ou les personnes intéressées mettent à notre disposition dans le cadre de la relation commerciale (naissante). D'autre part, nous traitons les données personnelles que nous obtenons de manière licite auprès de sources accessibles au public (p. ex. registres des débiteurs, registres fonciers, registre du commerce, presse, Internet) ou qui nous sont transmises de manière autorisée par d'autres tiers (p. ex. par des banques tierces, une autorité ou un service officiel, une agence de crédit ou des partenaires de coopération), dans la mesure où elles sont nécessaires à la fourniture de nos services.

Nous traitons en particulier les catégories de données personnelles suivantes : informations personnelles (nom, prénom, date de naissance, nationalité, adresse et autres informations de contact), données de légitimation (p. ex. données relatives à la pièce d'identité), données sur la relation d'affaires (p. ex. numéro de contrat ou informations sur le compte, le dépôt ou les transactions conclues) et données d'authentification (p. ex. spécimen de signature). Il peut également s'agir de données d'un mandat (p. ex. ordres de paiement), de données résultant de l'exécution d'obligations contractuelles (p. ex. chiffre d'affaires dans les opérations de paiement), d'informations sur votre situation financière (p. ex. solvabilité, scoring/rating, origine des actifs respectivement biens), de données publicitaires et commerciales (y compris scores publicitaires), de données de documentation (p. ex. procès-verbal de conseil) et d'autres données comparables aux catégories mentionnées.

La LUKB peut traiter des données personnelles sensibles (telles que des données biométriques pour accéder à des applications ou à des installations) dans le cadre de la fourniture de ses services ou en vertu d'obligations légales. En principe, elles ne sont recueillies et traitées que si elles sont absolument nécessaires.

S'agissant du traitement des données dans le cadre de l'utilisation de services digitales, qui intègrent parfois des données de sources tierces (p. ex. données marketing, données techniques, données de fournisseurs de cartes de crédit), nous renvoyons aux informations relatives à la protection des données du service ou de l'application en question (p. ex. www.funders.ch, www.strukturierteprodukte.lukb.ch, applications de la LUKB ou autres applications, p. ex. VisecaOne ou Twint).

3. À quelles fins et sur quelle base traitons-nous des données personnelles?

Nous traitons des données personnelles conformément aux dispositions applicables en matière de protection des données (voir, entre autres, l'art. 6 LPD et, si et dans la mesure où ils sont applicables, les art. 5 et 6 RGPD):

a. Pour honorer des obligations contractuelles

Le traitement de données personnelles intervient en premier lieu pour conclure des contrats et les exécuter dans le cadre des services que nous proposons en tant que banque universelle. La finalité dépend du produit (p. ex. compte, dépôt, titres, crédit) ou service concerné. Elle peut comprendre, entre autres, l'analyse des besoins, le conseil, la gestion de fortune et son suivi ainsi que l'exécution de transactions. Pour des informations supplémentaires, veuillez consulter notre site Internet, les fiches d'information, les documents contractuels et les conditions.

b. Sur la base d'intérêts légitimes

Si nécessaire, nous traitons des données personnelles au-delà de l'exécution du contrat proprement dit, afin de protéger nos intérêts légitimes ou ceux de tiers, par exemple:

- échange avec des bureaux de renseignement pour déterminer les risques de solvabilité ou de crédit (p. ex. office des poursuites, centrale d'information de crédit (ZEK) ou centre de renseignements sur le crédit à la consommation (IKO));
- contrôle et optimisation des procédures d'analyse des besoins pour le contact direct ou l'acquisition de clients;
- publicité ou études de marché et sondages d'opinion, dans la mesure où l'utilisation des données n'a pas été refusée;
- exercice de droits légaux et défense en cas de litige;
- garantie de la sécurité et de l'exploitation informatiques de la LUKB;
- prévention et clarification de délits, mesures visant à garantir le droit de domicile, y compris vidéosurveillance, recueil de preuves en cas d'agressions et d'autres délits ou preuve de décisions et versements (p. ex. aux distributeurs automatiques), ainsi que mesures visant à assurer la sécurité des bâtiments et des installations (p. ex. contrôles d'accès);

- mesures de gestion des affaires et des risques au sein de la LUKB, ainsi que développement des services et des produits.

Nous recueillons également des données personnelles à partir de sources accessibles au public pour l'acquisition de clients. Aux fins du marketing direct, les données reçues de tiers peuvent être combinées aux données que nous avons collectées.

c. Sur la base de votre consentement

En outre, nous pouvons traiter des données personnelles dans des buts spécifiques (p. ex. exploitation à des fins marketing ou d'amélioration des produits) sur la base de votre consentement. Un consentement peut être révoqué à tout moment. La révocation prend effet pour l'avenir et n'affecte pas la légalité du traitement de données intervenu jusqu'à la date de la révocation.

d. Sur le fondement d'exigences légales ou dans l'intérêt public

En tant que banque, nous sommes soumis à de nombreuses obligations juridiques, notamment à des exigences et prescriptions légales, professionnelles et prudentielles (p. ex. loi sur les banques (LB), loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF), loi sur les placements collectifs (LPCC), loi sur le blanchiment d'argent (LBA), législation fiscale (y compris échange automatique de renseignements (LEAR)), ordonnances et circulaires de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), directives de l'Association suisse des banquiers ou exigences de la Banque nationale suisse). Les finalités du traitement comprennent, entre autres, l'évaluation de la solvabilité, la vérification de l'identité et de l'âge, la prévention de la fraude et du blanchiment d'argent, le respect des obligations de contrôle et de déclaration en matière fiscale ainsi que l'évaluation et la gestion des risques au sein de la LUKB.

4. Avons-nous recours au profilage et à la prise de décision automatisée?

Afin d'évaluer certains aspects personnels, nous traitons des données personnelles de manière partiellement automatisée (profilage), p. ex. dans les cas suivants:

- Nous sommes tenus, entre autres, de lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les infractions portant atteinte aux biens. À cet effet, nous procédons à des analyses de données (notamment dans les opérations de paiement). Ces mesures visent également à protéger les clients.
- Dans le cadre de l'évaluation de la solvabilité d'un client, nous avons recours au «scoring». Sur la base de différentes données (p. ex. revenus, dépenses, dettes existantes, profession, employeur, durée de l'emploi, expériences de la relation d'affaires précédente, remboursement contractuel de crédits antérieurs ou informations provenant de bureaux de renseignement sur le crédit), une méthode mathématique et statistique reconnue et éprouvée est utilisée pour calculer la probabilité qu'un client respecte ses obligations de paiement conformément au contrat. Les résultats nous aident parfois à prendre des décisions concernant des souscriptions de produits et sont intégrés dans la gestion courante des risques.
- Pour la fourniture d'offres et de publicités personnalisées, d'études de marché et de sondages d'opinion, pour des conseils adaptés à vos besoins et pour une communication ciblée.

Pour la conclusion et l'exécution d'une relation d'affaires, nous n'utilisons pas la prise de décision automatisée. Si nous devons appliquer une telle procédure, nous vous en informerons séparément, dans la mesure où la loi l'exige.

5. Qui reçoit vos données?

Au sein de la LUKB, seules ont accès aux données personnelles les personnes qui en ont besoin pour remplir nos obligations contractuelles et légales. Outre nos propres collaborateurs, ces personnes sont les prestataires de services

et les auxiliaires que nous avons engagés (en particulier les sous-traitants). Il s'agit notamment d'entreprises relevant des catégories suivantes: services bancaires, marketing, services informatiques, logistique, services d'impression, télécommunication, recouvrement de créances et conseil. Leur implication est conforme aux dispositions de la législation bancaire et de la législation sur la protection des données. Elles sont notamment tenues de respecter le secret bancaire et les exigences en matière de protection des données.

En vertu des dispositions légales et des accords contractuels (voir également les conditions générales dans les documents de base), la LUKB est tenue de garder le secret sur l'ensemble des faits et appréciations relatifs aux clients dont elle a connaissance (secret bancaire). Les données personnelles ne sont donc transmises à des tiers que sur le fondement d'une base juridique (notamment légale), du consentement de la personne concernée (p. ex. pour effectuer une transaction financière demandée) ou d'une autorisation de fournir des renseignements bancaires. Dans ces conditions, des données personnelles peuvent être communiquées, par exemple, aux destinataires suivants:

- organismes officiels s'il existe une base ou une obligation légale ou autre (p. ex. autorités de poursuite pénale, autorités de surveillance (en particulier la FINMA), offices des poursuites et faillites, autorités successorales, autorités de protection de l'enfant et de l'adulte);
- établissements de crédit et de services financiers ou institutions comparables auxquels nous transmettons des données personnelles dans le cadre de la relation d'affaires (p. ex. banques correspondantes, banques dépositaires, courtiers, bourses, services de renseignement)
- bénéficiaires, fondés de procuration et autres parties impliquées dans une transaction, organismes de règlement des opérations de paiement et opérations sur titres (avec une référence internationale).

6. Des données personnelles sont-elles transférées vers des pays tiers?

Les personnes et les organismes qui reçoivent et traitent des données personnelles selon le chiffre 5 peuvent également se trouver à l'étranger. Les données sont transmises à des organismes situés dans des pays autres que la Suisse dans la mesure où

- cela est nécessaire à l'exécution de vos ordres (p. ex. ordres de paiement et ordres sur titres),
- la loi l'exige (p. ex. obligations de déclaration fiscale),
- cela est nécessaire à la conduite de procédures à l'étranger,
- cela est nécessaire en raison du recours à des prestataires de services (sous-traitants) ou
- il existe une autre base juridique (p. ex. la personne concernée nous a donné son consentement).

Si des données sont transférées vers un pays ne disposant pas d'un niveau de protection des données adéquat, des mesures sont prises pour protéger les données personnelles (p. ex. chiffrement, pseudonymisation ou obligation contractuelle de préserver la confidentialité et de respecter la protection des données applicable, p. ex. au moyen des clauses contractuelles types de l'UE).

S'agissant de la transmission de données dans le cadre du trafic international des paiements et des investissements dans des titres étrangers, nous renvoyons à la lettre d'information correspondante de l'Association suisse des banquiers (ASB).

7. Combien de temps les données personnelles sont-elles conservées?

Nous traitons et conservons les données personnelles aussi longtemps que cela est nécessaire pour remplir les objectifs ou honorer nos obligations contractuelles et légales. Il convient de noter que la relation d'affaires avec un client est généralement un contrat de durée qui s'inscrit sur plusieurs années. Dès lors que les données personnelles ne sont plus nécessaires, elles sont régulièrement supprimées (dans la mesure où cela est techniquement possible), à moins que leur traitement ultérieur temporaire ne soit nécessaire aux fins suivantes:

- respect des obligations légales et réglementaires de conservation (notamment en vertu du Code suisse des obligations (CO), de la loi sur la TVA (LTVA), de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD), de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID), de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT), de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA) ou de la loi sur l'impôt anticipé (LIA));
- la constatation, l'exercice ou la défense de droits ou des règles de conservation spécifiques peuvent entraîner la conservation des données pendant une période déterminée ou indéterminée.

8. Comment les données personnelles sont-elles protégées?

La LUKB prend des mesures techniques et organisationnelles de sécurité appropriées pour protéger vos données contre la perte, l'utilisation abusive, l'accès non autorisé, la modification et la divulgation. Ces mesures comprennent notamment l'adoption de directives, la mise en place de formations et de contrôles, le chiffrement de supports de données et des transmissions, des solutions de sécurité informatique et réseau, des contrôles et restrictions d'accès ou la sauvegarde périodique des données.

Par ailleurs, la LUKB conclut régulièrement un accord de sous-traitance avec ses fournisseurs, si nécessaire. Aux termes de ce contrat, les fournisseurs sont notamment tenus de respecter les dispositions applicables en matière de protection des données, de préserver la confidentialité et de prendre des mesures techniques et organisationnelles suffisantes pour assurer la sécurité des données. En outre, les fournisseurs doivent informer immédiatement la LUKB s'ils ont connaissance d'une violation de la protection des données pertinentes ou de la sécurité des données (data breach).

La LUKB annonce au Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence, dans les meilleurs délais, une violation de la sécurité des données qui peut probablement entraîner un risque élevé pour la personnalité ou les droits fondamentaux de la personne concernée. Le cas échéant, la LUKB informe, conformément au droit applicable, les personnes concernées si cela est nécessaire pour leur protection ou sur demande du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence.

9. Avez-vous l'obligation de fournir des données personnelles?

Vous devez fournir les données personnelles qui sont nécessaires à l'établissement et à l'exécution de la relation d'affaires. Sans ces données, nous ne serons généralement pas en mesure de conclure le contrat avec vous, de fournir les services que vous avez demandés ou de mettre des produits à votre disposition. Ensuite, nous pouvons être tenus par la loi de recueillir des données personnelles. En particulier, nous sommes tenus, en vertu de la législation sur le blanchiment d'argent, de vous identifier au moyen d'une pièce d'identité avant d'établir la relation d'affaires et de recueillir et de consigner des informations telles que votre nom, votre lieu et votre date de naissance, votre nationalité, votre adresse et les données relatives à votre pièce d'identité. Afin que nous puissions nous acquitter de cette obligation légale, vous devez, conformément à la loi sur le blanchiment d'argent, nous fournir les informations et les documents nécessaires et nous informer immédiatement de tout changement survenant au cours de la relation d'affaires. Si vous omettez de nous fournir les documents et informations requis, nous ne pouvons pas établir ou poursuivre la relation d'affaires.

10. Quels sont les droits des personnes concernées en matière de protection des données?

Dans le cadre de la législation applicable en matière de protection des données et dans la mesure où celle-ci le prévoit, toute personne concernée dispose, s'agissant des données la concernant, d'un droit d'information, d'un droit de rectification, d'un droit d'effacement, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition au traitement

des données (notamment au marketing direct ou au profilage pour la publicité directe) et, dans la mesure où cela est applicable, d'un droit à la portabilité des données.

Veillez noter que, dans ces situations, nous pourrions ne plus être en mesure de fournir des services et de maintenir une relation commerciale.

La LUKB se réserve le droit de faire valoir les restrictions prévues par la loi, p. ex. si elle est tenue de conserver ou de traiter certaines données, si elle a un intérêt prépondérant (dans la mesure où elle peut l'invoquer), si elle peut prouver qu'il existe des raisons impératives et légitimes au traitement qui prévalent sur vos intérêts, droits et libertés, ou si elle a besoin des données personnelles pour faire valoir, exercer ou défendre des droits.

Pour faire valoir vos droits, vous pouvez vous adresser au conseiller mentionné au chiffre 1 ou à votre conseiller bancaire. Toute personne concernée a également le droit, le cas échéant, de faire valoir ses droits en justice ou de saisir l'autorité compétente en matière de protection des données. En Suisse, l'autorité compétente en matière de protection des données est le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (www.edoeb.admin.ch).

11. Version et modifications de la présente déclaration de protection des données

La version actuelle en vigueur de la présente déclaration de protection des données est publiée sur le site Internet de la LUKB dans la rubrique «Mentions légales». La LUKB se réserve le droit de modifier la présente déclaration de protection des données à tout moment et sans préavis.

Version: état 1^{er} septembre 2023